

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 V.107 Vœu relatif aux services publics de proximité.

Le Conseil de Paris,

Considérant le vœu relatif à la fermeture de la boutique SNCF de Belleville adopté lors du conseil du 20^{ème} arrondissement du 19 mars 2019 ;

Considérant le vœu relatif à la réouverture de l'accueil EDF du 70 boulevard de Barbès adopté à l'initiative des élu·e·s communistes lors du Conseil du 18^{ème} arrondissement le 18 mars dernier ;

Considérant que la boutique SNCF du 110 boulevard de Belleville a fermé le 1^{er} mars, et qu'aujourd'hui, sur les 14 boutiques SNCF que comptait Paris, il n'en reste plus que 7 ;

Considérant que l'agence EDF du boulevard Barbès était la dernière agence EDF à Paris, et qu'elle est fermée depuis de longs mois, laissant les usager·e·s parisien·ne·s sans accueil physique ;

Considérant les mobilisations des habitant·e·s et des usager·e·s pour s'opposer aux fermetures de ces deux accueils physiques, nécessaires au bon fonctionnement des services publics de proximité ;

Considérant que ces mobilisations se sont traduites par des rassemblements devant ces lieux d'accueil physique et des signatures de pétitions : plus de 1500 signatures pour réclamer la réouverture de l'agence EDF du 18^e et plus de 700 signatures pour l'agence SNCF du boulevard de Belleville ;

Considérant que la fréquentation de ces lieux d'accueil physique par les usager·e·s est importante et ne peut donc justifier leur fermeture ;

Considérant la réouverture par les militants de la CGT, du 13 au 15 février et du 12 au 14 mars, de l'agence EDF située 70 boulevard Barbès, démontrant l'importance du droit d'être accueilli et de bénéficier dans nos quartiers d'un service public égalitaire et permanent ;

Considérant qu'en 6 jours de réouverture militante de cette agence, 269 demandes d'usager·e·s ont été traitées (explications sur sa facture d'électricité et des conseils gratuits sur l'utilisation des moyens de chauffage, d'éclairage, de cuisine, de choix d'équipements, accompagnement social...) ;

Considérant que le recours aux services dématérialisés ne peut remplacer le travail efficace des agent·e·s du service public, notamment pour les publics fragile ou âgés, qui n'ont pas accès facilement aux outils numériques ;

Considérant que le Défenseur des droits s'est inquiété dans un rapport sur la fracture numérique rendu en janvier dernier que le processus de dématérialisation puisse « se résumer à pallier la disparition des services publics sur certains territoires et à privilégier une approche budgétaire et comptable » ;

Considérant que le 12 mars dernier, le Défenseur des droits a rendu public son rapport d'activité 2018, soulignant que l'augmentation de plus de 10 % du nombre des dossiers reçus pour la défense du droit des usager·e·s des services public « traduit le recul des services publics, source de défiance, d'inégalités et de mise en cause des droits » ;

Considérant que ces fermetures de lieux d'accueil physique de proximité des services publics sont le résultat des politiques libérales menées aux échelons européen et national, qui visent à déréglementer et libéraliser les services publics avant de les privatiser ;

Considérant que la gestion de ces services publics de proximité menée au seul prisme de la rentabilité financière, cherchant à transformer les usager·e·s en client·e·s et les services publics en entreprises rentables, méprise l'intérêt général et l'efficacité socio-économique des services publics ;

Considérant que les services publics locaux sont des biens communs, socle d'une société solidaire et que leur maintien et leur développement sont la condition de l'égal accès de tou·te·s les suager·e·s aux services publics pour tisser le lien social et garantir la cohésion des territoires ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Didier Le Reste, Danièle Premel, Raphaëlle Primet, et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris interpelle la direction de la SNCF pour qu'elle réouvre les boutiques de proximité à Paris et en particulier l'agence de Belleville et ne ferme pas celles encore en activité ;
- Que la Maire de Paris interpelle la direction de l'entreprise EDF afin de demander la réouverture de l'agence EDF du 70 boulevard Barbès.